

Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27 STA/LP/SF/GM/AB-220108-0004

## ARRETE N° ARR/2022/ST/004

## INTERVENTIONS PONCTUELLES POUR LA MAINTENANCE DES ECLAIRAGES PUBLICS,

## VALABLE DU 1er JANVIER 2022 AU 30 JUIN 2022

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que s'il convient d'autoriser pour une période déterminée les travaux, tels que définis ci-dessus sur l'ensemble du territoire de la commune de Hem, afin qu'ils soient exécutés par l'entreprise sans délai, il y a lieu de prendre à cette occasion, toutes mesures afin de faciliter le déroulement des chantiers et prévenir tout accident.

## **ARRETONS**

<u>ARTICLE 1</u>: Les dispositions du présent arrêté s'appliquent au personnel désigné par l'entreprise, exécutant des travaux, dans le cadre de leur marché.

ARTICLE 2 : Le personnel désigné devra être en possession d'une copie du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise INEO

**ARTICLE 4**: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5**: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté INEO – 304, rue de la Voyette BP 90218 – CRT 2 - 59812 LESQUIN Cedex.

1 1 JAN, 2022

Fait à HEM, le

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr